



Société des Amis du Musée Omega
Rue Stämpfli 96
2504 Bienne

Gestion du personnel Omega : acquis sociaux et formation

Episode 1

Rappel sommaire:

1848 Fondation d'un comptoir d'établissage à La Chaux-de-Fonds, par **Louis Brandt**, alors âgé de 23 ans.

1877 Louis Brandt s'associe avec son fils aîné, **Louis-Paul**, d'où la raison sociale **Louis Brandt & Fils**.

1880 Un an après le décès de leur père, les frères **Louis-Paul** et **César Brandt** s'établissent à Bienne, dans les murs de l'usine Perret-Gentil, à la route de Boujean, où ils transforment leur entreprise en manufacture fabriquant ses mouvements par procédés mécaniques. D'abord un remontoir bon marché à échappement cylindre, innovation réussie qui donnera peu après naissance aux premières marques de la maison: **Décimal** (1884) et tout spécialement **Gurzelen** (1885), qui connaît immédiatement un grand succès, puis **Jura** (1886), **Patria, Helvetia** et **Labrador** (les trois en 1892).

1881 Au cours du second semestre, l'usine Perret-Gentil est agrandie par l'adjonction de deux ailes. L'effectif se monte alors à quelque 250 personnes déjà, contre une centaine l'année précédente.

Création, le 3 février, de la **Caisse-maladie**, dite aussi "**Mutuelle**", sous le nom de "Société de secours mutuels de la fabrique Louis Brandt & Fils". Les débuts sont modestes: on n'assure qu'une indemnité journalière et en cas de décès. Gérée uniquement par le personnel, elle est l'une des plus anciennes de ce genre en Suisse.

Edition le 25 mars du premier **Règlement de fabrique**. L'horaire hebdomadaire est de 59 heures ½. Ce qui est sensiblement inférieur au maximum de 65 heures imposées par la Loi sur le travail de 1878.

Voici quelques extraits de ce document:

Art. 2. Les heures de travail sont, toute l'année, de 7½ heures du matin à midi et de 1½ heures à 7 heures du soir (heure de l'Europe centrale). Par contre, le samedi et la veille des jours de fête, les ateliers se fermeront à 6½ heures le soir.

- Art. 4. Les liqueurs ou autres boissons alcooliques sont formellement interdites dans la fabrique. Toute contravention sera passible d'amende.
- Art. 6. La paie aura lieu chaque mercredi à midi pour tous les ouvrages rentrés jusqu'au mardi précédent. Aucune retenue n'est faite...
- Art. 7. Les lundis bleus sont formellement défendus dans la fabrique. Tout ouvrier manquant le lundi ou partie de la journée sans avoir avisé préalablement le bureau ou son chef d'atelier, ne sera pas payé le mercredi et ne pourra se présenter à la caisse que la semaine suivante.
- Art. 9. Le tarif des amendes est fixé comme suit: 50 centimes en cas de désordres sur l'établi le samedi, de quinquet ou toute autre lumière non éteinte, de guichet ou de fenêtre non fermés, de déplacement d'un ouvrier sans autorisation d'un atelier à un autre atelier; 1 franc pour infraction à l'art. 4.
- Art. 11. Les voies de fait, les chansons obscènes et toute autre action indécente sont sévèrement défendues dans les ateliers...

- 1882** *La croissance de l'entreprise est telle que la place disponible à la route de Boujean ne suffit bientôt plus. En mars, les frères Brandt louent en effet le rez-de-chaussée et la moitié du 2ème étage de l'un des plus importants bâtiments industriels existants alors à Bienne, l'usine Bloesch-Neuhaus, sise au Mettweg, dans le quartier de la **Gurzelen**. Il s'agit d'une ancienne filature de coton destiné à la fabrication des indiennes (étoffes peintes ou imprimées), construite en 1825 par Jean-Rodolphe Neuhaus-Verdan, et dont l'exploitation avait cessé en 1879.*
- 1891** *Louis Brandt & Fils devient **Louis Brandt & Frère** (Frère sans "s"), pour concrétiser l'association, datant de 1879, de Louis-Paul avec son frère César.*
- 1894** *Création du très performant calibre 19" (43 mm de Ø) dit "**Omega**" et de la marque du même nom, qui sera accolée à la raison sociale de l'entreprise dès 1903.*
- 1903** *Décès quasi simultanés de Louis-Paul Brandt, le 14 avril, et de son frère César, le 11 octobre. La direction est reprise par les fils de Louis-Paul, **Paul-Emile Brandt** (23 ans) et **Adrien Brandt** (21 ans), et par celui de César, **Gustave Brandt** (20 ans), ainsi que par un conseiller juridique, **Auguste Herren**. La raison sociale Louis Brandt & Frère devient **Société Anonyme Louis Brandt & Frère - Omega Watch Co.**, d'où le sigle **SALBF**, qui perdurera jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.*
- La direction de l'entreprise remet une somme de 20'000 francs, léguée par les frères défunts, à la Caisse-maladie pour la création d'une Caisse vieillesse et invalidité. C'est le début de la "**Fondation de prévoyance Louis-Paul et César Brandt**" en faveur du personnel. Elle sera augmentée d'une branche "Caisse de retraite" en 1944.*
- 1904** *Edition d'un nouveau Règlement de fabrique par Adrien Brandt, suite notamment à la décision de fermer les ateliers le samedi une demi-heure plus tôt que les autres jours, soit à 17h30.*

1905 A partir du 1er janvier, les ateliers ferment à 17h00 le samedi (contre 17h30 en 1904 et 18h30 auparavant), sans réduction de salaire. La journée de travail est de 10 heures du lundi au vendredi et de 8 heures le samedi, ce qui correspond à 58 heures par semaine (contre 58½ l'année précédente et 59½ à la fin du 19ème siècle). Les salaires étant presque tous payés à la journée et continuant à être versés en plein, il en résulte une perte de 16'000 francs pour l'entreprise.

Rappel: entrée en vigueur en 1878, la Loi fédérale sur le travail avait fixé l'horaire hebdomadaire à 65 heures, soit 11 par jour, 10 le samedi. Elle l'abaissera à 60 heures en 1914 seulement.

Jubilés: A l'occasion du quart de siècle de l'implantation biennoise de l'entreprise, institution de la remise d'une montre or dédicacée aux collaborateurs ayant eu 25 ans d'activité.

1906 Pour parer aux remous des revendications qui agitent alors les milieux ouvriers, la SALBF se propose de créer une **Commission ouvrière**, destinée à assurer une meilleure liaison entre la direction et le personnel. Mais le projet échoue devant l'opposition des syndicats. Remis sur le métier après plus de deux générations, il aboutira en... 1973 !

Salaires: Les progrès réalisés en matière d'interchangeabilité permettent d'introduire le salaire aux pièces pour les remonteurs - jusque-là payés à l'heure ou à la journée - dès le mois d'août.

1907 Création de la société **L'Economie** par le personnel, avec l'appui de la direction, dans le but de drainer les petites épargnes que les collaborateurs veulent bien mettre de côté à chaque paie.

Celles-ci sont converties en timbres, collés sur leurs livrets de membres, selon le système classique du carnet d'épargne, puis oblitérés pour être transformés en bons d'achat à faire valoir auprès de certains commerces sélectionnés en ville de Bienne, qui leur accordent une ristourne de 5%. La société comptera 160 membres en 1915. L'effectif diminuera sensiblement durant la crise des années trente, puis remontera en flèche pour atteindre la cote de 727 en 1954, alors que près de 60 commerces accepteront ses chèques en paiement.

"Après la distribution de la paie dans les ateliers, un certain nombre de dizeniers(ères) sont chargés de collecter auprès des membres les sommes que chacun verse selon ses possibilités. Une entière liberté est accordée dans ce domaine, seul un versement minimum de 2 francs par mois devant être respecté. L'argent ainsi déposé ne porte pas intérêt; toutefois, vous avez la possibilité de le convertir en chèques émis par la société et acceptés en paiement par un certain nombre de magasins de Bienne. Au moment du bouclage des comptes, une ristourne, proportionnelle à la valeur des chèques utilisés, vous sera bonifiée par la caisse." (Extrait du *Livret d'accueil 1963/68*, chap. 25)

- 1908** Début d'une crise (1908-1909) qui provoque une baisse de 25% des exportations horlogères suisses, mais de 7% seulement pour Omega, beaucoup plus solide que ses concurrentes. Au lieu de licencier, la SALBF - comme tous les autres patrons d'ailleurs - répond aux vœux des syndicats ouvriers en faisant chômer tout son personnel de façon uniforme. Ce qui entraîne passablement de défections, notamment parmi les jeunes. Conséquence, lorsque les affaires reprendront, il faudra avoir recours à la main-d'œuvre féminine.
- 1909** Institution des **vacances payées** pour l'ensemble du personnel (une à trois semaines en fonction du poste occupé et des années d'activité).
- 1910** L'agitation persiste, malgré une très forte reprise des affaires. Suite à une grève chez Longines, à St-Imier, les patrons décrètent en décembre un lock-out général dans toute l'industrie. Chaque ouvrier reçoit sa quinzaine. Deux jours plus tard, les syndicats cèdent, et les travailleurs congédiés sont réengagés.
- 1911** Entrée en vigueur d'un nouveau Règlement de fabrique le 20 juillet.
- 1913** Achat de terrains à l'est de l'usine en vue d'y construire des **maisons d'habitation** pour les ouvriers. On lutte contre la pénurie de personnel, devenue chronique depuis la crise de 1908-1909 (remonteurs, acheveurs, réglers et décotteurs, surtout), en offrant de bons salaires, mais également d'autres avantages, parmi lesquels des logements salubres, agréables, pour un loyer modeste. La SALBF envisage même de créer une véritable cité ouvrière, composée de petites maisons à une, deux et quatre familles, avec jardins, ainsi que d'un bâtiment avec réfectoire, bains, douches, crèche, chambre d'allaitement, bibliothèque et salle de réunion. Tout est prêt en 1914, mais le début de la Guerre fera capoter le projet. Il en va de même de la décision de principe prise en octobre de créer une Caisse de retraite pour le personnel.
- 1914** L'effectif occupé en usine (donc sans le personnel à domicile) atteint pour la première fois, le 30 avril, 1000 ouvriers et employés, dont un tiers de femmes. Tous bénéficieront d'une journée de congé payé, le 4 juin, pour aller visiter l'Exposition nationale.

Création d'une **infirmerie d'usine**.

Effets de la Grande Guerre: Adrien Brandt mobilisé dès le 1^{er} août, Gustave à Paris, **Paul-Emile Brandt** est chargé de la direction générale de l'usine et de La Centrale Boîtes. En septembre, les traitements et salaires des administrateurs-délégués et des cadres supérieurs non mobilisés sont réduits immédiatement de 25%. Ceux du personnel mobilisé sont versés au prorata des jours travaillés. Mais la SALBF décide en même temps de contribuer fortement à la souscription publique en faveur des familles tombées dans le besoin.

Au début des hostilités, le degré d'occupation de l'usine n'est plus que de 20 à 25 heures par semaine. Par la suite, il reprendra presque normalement. Forte augmentation enfin des commandes de montres-bracelets: il faut en accroître la production jusqu'à 100 pièces par jour!

1917 Location en novembre, de deux étages d'une nouvelle usine construite, en partie selon les desiderata de la SALBF, à la rue des Falaises, dans le quartier de la Jonction, à **Genève**. Sera rachetée en 1945.

1918 Adoption en janvier d'un **ambitieux programme quinquennal de 7 millions**, proposé par Gustave Brandt. Il prévoit la construction d'une nouvelle usine à Genève et de très gros investissements dans la fabrication pour faire passer la production, alors de quelque 250'000 pièces, à 300'000 pièces en 1919 (soit 1000 par jour), puis à 480'000 en 1922, ainsi qu'un net accroissement des dépenses commerciales.

Pénurie de personnel qualifié, agitation de plus en plus révolutionnaire, revendications salariales incessantes, fléchissement de la discipline et de la qualité, mécontentement des ouvriers caractérisent cette année 1918, qui restera célèbre par la fameuse **Grève générale** de novembre. L'usine de la Gurzelen est aussi touchée: des barrages de grévistes bloquent son accès à ses ouvriers, qui tentent de les forcer. Il y a des incidents pénibles. La direction fera appel à la troupe pour dégager l'entrée de la fabrique.

L'épidémie de grippe espagnole touche jusqu'à 15% du personnel durant l'hiver, désorganise la production, et porte le coup de grâce aux réserves de la Caisse-maladie, déjà épuisées par les effets de la guerre. D'où le prélèvement de cotisations extraordinaires pour se renflouer.

1919 **Ernest Brandt**, 2ème fils de César et cadet de Gustave, fonde Gameo, Lausanne, agent général Omega pour la Suisse.

Malgré l'entrée en vigueur, le 22 septembre, de la **semaine de 48 heures** (contre 58 ½ auparavant) et du principe des vacances payées (une semaine après dix ans, deux après vingt ans d'activité), les ouvriers de la branche exigent une augmentation de salaire uniforme de 2 francs par jour. Les patrons résistent. Quelques grèves se déclenchent, dont l'une à l'usine de la Gurzelen où, en septembre, les remonteurs débrayent durant trois semaines. Sans succès d'ailleurs. Heureusement que l'atelier de Genève fonctionne à plein rendement, sinon la production serait alors tombée à zéro!

A relever ici que la semaine de 48 heures va faire chuter la productivité de 25 montres par mois et par ouvrier qu'elle était en 1913, à 17 pièces en 1925! Son introduction à la veille de la crise sera l'une des causes des immenses pertes que la SALBF va subir, et qui failliront causer sa ruine.

Caisse de retraite: remis sur le tapis, le projet est abandonné lorsque la crise commencera à engloutir toutes les disponibilités financières de la maison.

1920 **Gustave Brandt** se fait nommer directeur général, poste réunissant tous les pouvoirs, de manière à réaliser le programme d'extension décidé en 1918. Les montants considérables investis dans ce dernier vont mettre la SALBF dans une situation financière des plus dangereuses.

1921 En manque de liquidités, la maison doit emprunter en janvier aux banques pour faire face à ses engagements courants. Lors du bouclage des comptes, elle enregistre, pour la première fois depuis sa transformation en SA, et peut-être même depuis 1848, une **perte**: 631'750 francs. En octobre, elle obtient un crédit bancaire - dit crédit syndical - de 1'250'000 francs, mais contre cautionnement.

Entrée en vigueur en mars d'un nouveau Règlement de fabrique. La durée du travail est de 48 heures par semaine avec samedi après-midi libre. L'horaire va de 07h05 à 12h00 (11h45 le samedi) et de 13h35 à 17h20 (17h00 la veille des jours fériés).

L'Allemagne a introduit la journée de 8 heures en 1918.

Il est, entre autres, formellement interdit de circuler ou de stationner hors de la place assignée ou de passer d'un atelier dans un autre sans nécessité absolue, de conserver ses chaussures de sortie, de cracher par terre, de chômer tout ou partie de la journée du lundi, du lendemain d'un jour férié ou d'un jour de paie.

1922 *Nouvelle perte de 1'673'000 francs.*

Installation des **horloges pointeuses** à l'entrée des ateliers. Jusqu'alors, le contrôle de l'arrivée au travail se faisait par le concierge qui, au déclenchement de la sonnerie, fermait la grille du portail au nez des retardataires. Ceux-ci devaient alors défiler dans sa loge, où leurs noms étaient dûment consignés.

1923 *Nouvelle perte de 2'256'000 francs. Gustave Brandt est sévèrement critiqué par ses cousins pour sa gestion, mais reste directeur général. La conjoncture se redresse lentement.*

1925 *Estimant qu'une politique de concentration est un des meilleurs moyens d'assainir la situation, Omega a cherché à plusieurs reprises de fusionner avec d'autres maisons, comme IWC, Vacheron & Constantin, Longines et Frey. Sans suite. Par contre, la manufacture locloise Tissot, dont le principal marché était - de loin - la Russie jusqu'en 1917, est en train de remonter la pente avec énergie, tout en cherchant elle aussi à consolider sa position par une alliance. C'est ainsi que l'une et l'autre se "fiancent" le 8 janvier dans le cadre d'une **Communauté technico-commerciale Omega-Tissot**.*

Le remaniement du tarif des paies aux pièces pour la fabrication du calibre 40,6 entraîne, en décembre, une grève des remonteurs, fomentée par la FOMH. La SALBF contourne l'obstacle en transférant le travail à Genève. Le syndicat imagine dès lors un grand coup: faire boycotter la marque Omega dans le monde entier, par l'intermédiaire de l'Union internationale des syndicats, à Amsterdam! Celle-ci ayant refusé, il capitulera en mars 1926.

La Caisse-maladie compte alors 1060 assurés, encaisse 26'508 francs de cotisations, et verse 20'450 francs de prestations.

1928 *La Direction technique est confiée au très performant **Henri Gerber**, sous la rigoureuse autorité duquel les chronomètres de poche et bracelet de la marque vont se hisser très tôt en tête tant des statistiques annuelles de production que des concours de précision en observatoires.*

1929 *Les conseils Omega et Tissot examinent et approuvent, le 15 juillet, le principe de la création d'une société holding. Les raisons de cette décision sont à rechercher dans les signes avant-coureurs d'une **nouvelle crise**, qui se manifestent de juin à août par une brusque chute des cours de la bourse de New York et par une diminution des ventes.*

MR - 24.02.2014